



AESH problématique salaire + activité accessoire

Par Ajna

Bonjour,

Je suis Assistante d'élèves en situation de handicap depuis bientôt cinq années dans une école primaire. Malgré mes conditions de travail désastreuses, j'aime beaucoup travailler dans cette école et je suis très investie dans mes missions.

Comme certains le savent, le salaire de ce métier est très bas. Je travaille 24h pour un salaire de 1000€, célibataire, sans enfants et sans aides financières à part la prime d'activité. Le versement des mensualités de la prime dépendent de mon activité accessoire.

Je suis, en parallèle de mon contrat d'AESH, vacataire auprès de la mairie pour travailler également sur le temps de la cantine afin d'accompagner deux élèves autistes à la demande des parents. J'exerçais aussi, depuis tout ce temps, le poste d'intervenant pour les études surveillées tous les soirs.

Ce petit coup de pouce financier fonctionne uniquement sur le temps scolaire. Donc pendant les vacances et surtout l'été, aucune autre indemnité n'est versée et les mois d'août et septembre sont difficiles à tenir avec 1000€. Nous avons aussi le devoir de ne pas trop travailler et de ne pas dépasser un quota horaire. Les activités accessoires durant les vacances sont sous l'autorisation de l'éducation nationale.

Les cantines et les études sont les deux choses acceptables.

Je travaille sur la même école toute la journée et c'est pourtant une école qui demandait beaucoup de besoins. Le fait que je sois déjà employée sur place était un choix logique et stratégique pour moi pour avoir un salaire adapté.

Avant les vacances d'été, la responsable périscolaire m'avait pourtant demandé de confirmer ma présence pour les 4 jours de la semaine cette année, et j'ai même donnée ma fiche de cumul d'emploi la semaine dernière.

Puis, hier, soudainement, sans même m'en informer, j'apprends par une collègue de l'école avec la même situation que moi, que la responsable n'a pas souhaité nous attribuer ce poste. Elle prétexte qu'il n'y a plus de besoin, alors qu'elle a recruté des nouvelles personnes pour les mettre à notre place.

Me concernant, je me retrouve donc avec un salaire de 1100€ en salaire d'AESH avec la cantine qu'il me reste à faire et qui n'est pas assez puisque les mois de vacances ne sont pas bien payés.

Je me retrouve donc en difficulté financière et professionnelle car mon travail d'AESH est particulièrement difficile. Faire les études était un peu comme un plaisir, et cela se passait très bien. Retours positifs des parents, et toujours disponible pour dépanner quand un collègue absent.

Je me sent anéanti par cette situation qui est tombée sur moi soudainement.

Je sais que ces types d'emplois avec la mairie et avec un statut de vacataire n'accorde aucune garantie. Mais peuvent-ils abandonner un salarié dans une telle situation ? Et ce, sans avoir commis de faute professionnelle.

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Il n'y a jamais reconduction automatique de contrat.

Le statut de vacataire est encore moins protecteur que celui de contractuel puisqu'il impose que les missions soient de courtes durées.

L'erreur a été de croire que cette fonction allait perdurer, alors le statut impliquait le contraire .

Par Ajna

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Désolée, je ne me suis pas bien exprimée. Quand je dis "reconduit" c'est dans le sens où, depuis 5ans, les responsables du périscolaire et moi étions d'accord chaque année pour que je continue d'occuper ces deux activités, à savoir la cantine et les études surveillées. Tout ceci est déjà fait à l'avance, avant la rentrée. L'école où je travaille est en REP, le profil des enfants et le contexte social qui entoure l'école sont compliqués. Les dizaines autres agents que j'ai vu défiler dans l'école chaque années s'en vont très facilement car les élèves sont difficiles, et que faire les cantines et études avec 18 élèves qui ont plus un profil de pré-ado s'avère difficile. Mais là n'est pas la question ou presque, puisque je suis la seule à avoir tenue le coup et à vouloir continuer chaque année. La mairie était très contente de pouvoir me demander de prendre, en plus de mes 15 élèves, les 5 élèves en plus des collègues souvent absents. (Les groupes ne devant pas dépasser 15 élèves)

En juillet, et fin août, j'ai signé pour pouvoir refaire cette activité tous les jours comme depuis 5ans. J'ai commencé la première semaine avec 4 jours, puis, la semaine d'après, on m'a descendu à 2 jours. Maintenant, plus rien, car ils ont voulu prendre des personnes fraîchement recrutés.

Certes, vous avez raison, l'erreur a été de croire que cela pouvait durer. Mais n'y a t-il pas quelque chose de bizarre tout de même ?

Avec la cantine + les études, je travaillais 14h par semaine pour la mairie, et ce pendant 5ans. J'ai été présente tous les jours, je n'ai pas causé d'ennuie, j'ai répondu aux besoins. Et je suis toujours apte à répondre aux besoins. Et dans cette école, il y'a besoin. Peut-être que eux aussi ont fait une erreur, non? de me recruter presque à temps partiel pour des missions de vacataires. Donc je suis qu'un larbin qu'on jette du jour au lendemain et qu'on laisse dans une situation misérable.

Par kang74

Si cela fait 5 ans que vous faites celà, peut être qu'ils auraient dû vous recruter en tant que contractuelle.

Votre contrat doit indiquer les différents decrets qui s'appliquent à votre statut : si vous pouviez me les donner , vu les spécificités de certaines fonctions de la FP ...

Après qu'ils aient fait une erreur ne les obligera jamais à vous réembaucher .